

Offre de thèse en sciences sociales

Date d'entrée en fonction : 15 octobre 2023

L'économie solidaire contemporaine : institutionnalisation d'une utopie économique ou implosion d'un secteur ?

Pour une phénoménologie des représentations morales et politiques

(acronyme : InstimplES)

Laboratoire dans lequel s'effectuera la recherche : **PragmApolis**, *théories sociologiques, genre et mouvements sociaux* (Université de Liège, Institut de Recherches en Sciences Sociales).

1. CONTEXTE ET QUESTION DE RECHERCHE

En 2014, une loi française a proposé la première définition légale du champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ayant favorisé une définition extensive du secteur, le législateur a ainsi permis à de nouveaux acteur·trice·s, notamment des structures d'entrepreneuriat privées, de se revendiquer de l'économie sociale et solidaire et de s'approprier une partie des financements étatiques. Dans ce cadre, des tensions autrefois périphériques et anodines entre les différents acteurs de ce secteur, se sont progressivement intensifiées autour de quatre valeurs centrales à l'économie sociale et solidaire, à **savoir le care, l'innovation, la démocratie et l'utopie anticapitaliste (1, 2)**. Les « compromis moraux et politiques » mis en place par les acteurs avant 2014, qui remontent parfois loin dans l'histoire coopérativiste (3), semblent aujourd'hui s'effacer au profit de nouvelles dynamiques d'engagements critiques (4). Dans ce contexte, la question traitée dans le présent projet est la suivante : le secteur de l'économie sociale et solidaire est-il en train d'imploser ou de se transformer radicalement ? Et quelle que soit la réponse à la question, est-il toujours aujourd'hui le vecteur d'une utopie économique non capitaliste, comme il l'était à ses débuts, dans les années 1980 et plus encore au 19^e Siècle où l'on parlait plus volontiers d'associationnisme libertaire (5) ? L'enjeu est alors double : d'une part, **il s'agira de cartographier les représentations des acteurs sur le plan pratique pour saisir si des voies de compromis existent pour maintenir cohérent l'imaginaire moral de l'économie solidaire. D'autre part, il s'agira de déployer une réflexion politique sur les valeurs qui charpentent aujourd'hui les imaginaires anticapitalistes dans leur rapport à l'histoire des idées politiques.**

Cette question de recherche impliquera de déployer une **sociologie phénoménologique** susceptible de ressaisir l'état d'esprit dans lequel se trouvent aujourd'hui les acteurs (6). En effet, à n'en pas douter, la loi a eu pour vocation d'institutionnaliser certaines valeurs de l'ESS, c'est à dire de donner des points de repère normatifs aux acteurs souhaitant s'inscrire dans ce champ économique et y être reconnus. Mais ce faisant, les valeurs historiques de l'ESS se sont retrouvées, pour ainsi dire, diluées et déconnectées les unes des autres. Compétents, les acteurs de l'ESS se sont souvent montrés capables de resituer leur action dans l'histoire plus large des idées économiques et de l'économie politique. **Un certain nombre d'entre eux ont pris l'habitude de rattacher leurs quatre valeurs au socialisme utopique du 19^e siècle ou à l'associationnisme historique (7).** Mais en se focalisant toujours davantage sur une seule représentation de l'ESS (concentrée sur une seule valeur), **nous faisons l'hypothèse que les acteurs « extrapolent », reprochent à la loi de mal incarner la valeur à laquelle ils tiennent plus particulièrement et se confrontent violemment aux autres (8) (voir les schémas en annexe).** Le présent projet devra ainsi entreprendre de comprendre en profondeur les *états d'esprit intentionnels* des acteurs contemporains, en prenant bien soin de saisir leurs justifications (9), pour répondre à une série de questions convoquées par cette hypothèse. Quels acteurs estiment que le champ de l'ESS est en train de renoncer à l'utopie anti-capitaliste qui a toujours été la sienne (des structures aux statuts d'entreprises classiques pouvant prétendre désormais à l'appellation « ESS ») ? Quels sont les acteurs qui pensent que l'exigence du « care » s'effrite du fait que des start-up innovantes (mais en rien inclusives des populations précaires) investissent le champ ? Les adeptes de la démocratie de gestion ne se montrent-ils pas si exigeants dans leur représentation de l'action qu'ils en arrivent à réserver l'ESS à un public restreint de personnes extrêmement motivées et compétentes ? Et la dimension exclusivement caritative de certaines structures financées par les pouvoirs publics pour aider à la réinsertion des plus précaires sur le marché du travail (plus qu'à leur réelle participation démocratique) n'abolit-elle pas tant les velléités autogestionnaires de l'ESS que son désir de s'affranchir de la société salariale ? Quelles sont les nouvelles voies de compromis politique susceptible d'émerger et quelles sont leurs conditions de félicité ?

2. CHAMP D'ENQUETE

Il importe d'emblée de nuancer ce que l'on entend par économie sociale et économie solidaire afin de bien saisir les raisons pour lesquelles le présent projet se concentre sur la seconde, bien que ces deux champs soient imbriqués à plusieurs égards. Par économie sociale il est commun de reconnaître les fondations, les structures associatives, coopératives et mutuellistes qui combinent, dans leurs visées, une gouvernance démocratique à un meilleur partage des richesses créées et du pouvoir (10, 11). L'économie solidaire se définit quant à elle comme un sous-ensemble de l'économie sociale au sein duquel les structures, de taille généralement plus modeste, insistent sur une finalité sociale ou d'intérêt général tout en insistant sur leur dimension politique, hybridant leurs ressources et collaborant avec les collectivités locales (12). Ce projet se concentre sur l'économie solidaire et ce pour des raisons méthodologiques. L'économie solidaire est en effet empiriquement clairement circonscrite. Elle regroupe cinq sous-secteurs précis : la finance solidaire, les monnaies sociales¹, les nouvelles coopératives de consommation en circuit court², les coopératives de production autogérées ou reprises en autogestion³, les services de proximité

1. Type SEL : Services d'échanges Locaux.

2. Type AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

3. Rassemblée par exemple dans le Réseau d'Echanges et de Pratiques Alternatives et Solidaires-REPAS (ex: *AmbianceBois* et *Ardelaine*),

solidaires⁴ (domaine de la culture et de l'insertion sociale, de l'écologie ou de la santé) (13). Théoriquement, nous l'avons évoqué, l'économie solidaire repose sur plusieurs valeurs défendues par ses acteurs (care, innovation économique, démocratie et utopie anti-capitaliste), lesquelles sont très fortement enracinées dans la philosophie sociale, utopique ou libertaire du 19^e siècle associationniste. **Chaque acteur est en théorie capable de voyager entre les états d'esprit correspondant à chacune de ses valeurs pour justifier son action à partir de l'un d'entre eux. Mais c'est aussi en campant plus particulièrement au sein d'un état d'esprit spécifique qu'il entreprend la critique des autres, comme nous allons le voir ci-après.**

3. RÉSUMÉ DU PROJET

Le secteur de l'économie solidaire, dont tout le monde s'accorde à reconnaître la centralité en termes de cohésion sociale et d'espoir post-capitaliste, est-il en train d'implorer sous l'effet de la loi de 2014 ? **Notre hypothèse est que cette loi, au lieu de renforcer le secteur, l'a en fait plutôt ébranlé.** En effet, le législateur a eu comme ambition de conférer une identité juridique ferme au secteur, au-delà de sa seule identité 'morale'. Le but était de le pacifier et de le faire entrer, comme l'analyseraient Beck (14) ou Giddens (15), dans une ère moderne vierge de conflits. Mais c'est l'inverse qui semble se produire et ce pour deux raisons. D'une part, il a fait entrer de nouveaux acteurs dans le secteur qui se voient critiqués par les acteurs traditionnels au prétexte qu'ils n'incarneraient qu'une seule des quatre valeurs historiques de l'ESS ou qu'ils en endosseraient une définition très édulcorée par la loi. D'autre part, en conférant à ces valeurs une dimension institutionnelle, il a renforcé les divergences des acteurs historiques quant à la définition précise de celles-ci. Ainsi, les rapports de force entre anciens et nouveaux acteurs mais aussi entre ces anciens acteurs eux-mêmes semblent aujourd'hui se traduire par de véritables tensions politiques, les uns refusant d'être représentés par les autres et les lectures de la loi divergeant dans tous les cas.

A. La critique du « care »

Pour plusieurs acteurs le « care » porté par d'autres acteurs se mue aujourd'hui en pure **charité**, réduisant l'économie solidaire à une forme d'intervention caritative dont l'enjeu assumé serait de permettre aux plus démunis de « *retisser du lien social avant tout* », sans critiquer nullement les causes de l'exclusion (16, 17, 18). Dans la loi, cette valeur s'exprime notamment à l'article 2, dans l'objectif qu'ont les structures « d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico- social ». Et cette qualification vaguement caritative est loin de faire l'unanimité : elle conduit à se focaliser sur la réinsertion dans la société salariale plutôt que de tenter de s'en affranchir en proposant des formes de travail auto-organisées (19, 20).

B. La critique de l'innovation locale

Certaines structures se voient accusées de faire du **capitalisme aux pieds nus** ou du **capitalisme du pauvre**, d'autres sont critiquées pour stimuler le développement d'un **capitalisme vert** (21, 22, 23). Selon plusieurs acteurs « critiques », le contenu des lois relatif au « développement local durable », ne contraint nullement les personnes à être toujours connectées à une vraie utopie anticapitaliste, à une inquiétude à l'égard de la précarité sociale grandissante et à une dynamique autogestionnaire démocratique, ce qui conduit une multiplicité de start-ups ou d'entreprises privées

⁴ Par exemple les Régies de quartiers, les Cafés musique, les Ressourceries.

locales classiques à prétendre au qualificatif d'entreprise de l'économie solidaire (24, 25). Ainsi, des tensions ont été localisées notamment autour de l'article 15 de la loi de 2014 qui mentionne une exigence de « développement local durable » et/ou « d'innovation sociale » sans que soient stipulés ni les modalités de l'organisation du travail, ni les statuts juridiques (coopératifs ou associatifs), ni la structure de rémunération acceptable en termes de tension salariale maximale (écart entre le plus bas et le plus haut revenu de la structure). Pour beaucoup, ces absences favorisent la reproduction des structures de l'économie classique.

C. La critique de la démocratie de gestion

De plus en plus d'acteurs regrettent s'épuiser tantôt dans des assemblées décisionnaires longues et exigeantes, tantôt dans un travail de qualification et de requalification professionnelles permanent qui tend à spécialiser ou à **bureaucratiser l'action** (26, 27, 28). En effet, l'autogestion exige qu'une maîtrise des tâches minimales soit assurée : comptabilité, communication, aptitude à la production manuelle ou intellectuelle, vente éventuelle. Pourtant, on sait que l'autogestion, dès lors qu'elle s'avère coupée de ses prétentions politiques et sociales, est une valeur strictement intégrable au nouvel esprit du capitalisme (29, 30). C'est la raison pour laquelle un grand nombre d'acteurs déplorent que la loi n'évoque qu'une faible « gouvernance démocratique » (art.1.2°) sans jamais imposer une tension salariale maximale au secteur.

D. La critique de l'utopie politique

De nombreux acteurs rencontrés récemment regrettent que la posture politique anti-capitaliste s'efface dans diverses organisations. Cet effacement d'une utopie alternative s'explique notamment par le fait que, investis dans l'action locale, certains préfèrent aujourd'hui *révolutionner* le monde « ici et maintenant », se désintéressant de toute montée en généralité politique depuis les désillusions marxistes des années 80 (31, 32, 33). Dès lors, c'est bien souvent contre d'autres acteurs que les responsables de réseaux (comme par exemple le *Mouvement pour l'Economie Solidaire*, MES) continuent à affirmer que l'économie solidaire a pour vocation de remplacer le capitalisme (34, 35). Certes l'utopie anti-capitaliste se reconnaît en filigrane de la loi qui indique, dans son article 1, que l'ESS relève d'une nouvelle manière d'entreprendre où la finalité des structures engagées de l'ESS doit être « autre que le seul partage des bénéfices ». Mais les responsables déplorent le caractère flou de cet « autre mode d'entreprendre » qui ne dit finalement rien du modèle par rapport auquel il se définit (le capitalisme). À l'inverse, ces mêmes responsables se voient parfois accusés de « **confisquer la parole des acteurs de terrain** » pour conduire une sorte de lutte révolutionnaire qui souvent s'apparenterait à celle des marxistes de jadis.

Dans ce contexte, l'objectif du présent projet de recherche est de cartographier ces dynamiques de positionnement en partant des discours et des représentations qui se sont formalisés et polarisés sous l'effet de la loi de 2014. Il s'agira alors de **tester un nouveau concept sociologique : l'extrapolation** (8). Celui-ci veut permettre de saisir phénoménologiquement la manière dont certains acteurs (anciens ou nouveaux) en viennent à fermer les yeux sur certaines valeurs (34) lorsqu'ils se retrouvent contraints de se concentrer en pratique sur une seule d'entre elles. En langage wébérien, nous pourrions dire qu'ils renoncent à tendre vers l'idéal type d'une structure d'économie solidaire qui réalise les quatre valeurs conjointement et qu'ils *extrapolent* l'une de ces valeurs (**voir schémas en annexe**). Cette action devient alors moralement critiquable pour les autres acteurs, qui y voient une dérive vers de la **charité**, du **microcapitalisme**, de la **bureaucratie** de spécialistes ou encore une confiscation de la parole politique par des leaders auto-proclamés typique de **l'extrême gauche**. Comment ce concept d'extrapolation permet-il de saisir

les dynamiques en cours dans le secteur de l'économie solidaire ? En quoi résulte-t-il d'un processus d'institutionnalisation ouvert par le législateur lorsqu'il formalise une définition trop lâche des valeurs de ce secteur particulier qui disconvient à un grand nombre ? Le terrain d'enquête devra ressaisir la façon dont divers acteur·trice·s de l'économie solidaire, regroupés *de facto* par la loi, lui reprochent de *mal* incarner certaines de ses propres valeurs historiques, alors qu'eux-mêmes en arrivent à minimiser certaines valeurs, refusant la diversité des points de vue qui faisaient jusqu'alors la richesse pluraliste du secteur.

4. MÉTHODE ET DÉMARCHE D'INVESTIGATION

Le recours à la sociologie phénoménologique nous aidera à saisir les représentations intentionnelles que se font les acteurs du secteur, de ses composantes et leurs extrapolations. **Une réflexion philosophique (morale et politique)** aura pour but quant à elle de nous aider à penser plus spécifiquement le rôle des valeurs cernées au sein de l'ESS dans l'évolution historique du champ, lequel, depuis l'associationnisme du 19^e siècle cherche à se penser en dehors du capitalisme.

L'enquête ethnographique visera quant à elle à cartographier les postures politiques des différents acteurs au regard de l'identité que leur impose la loi. Elle sera menée sur deux ans, suivis d'une année et demie d'analyse des données récoltées et de rédaction. Afin de donner un cadre concis au protocole de recherche, l'enquête pourrait par exemple se concentrer sur des structures adhérentes de la fédération du *Mouvement pour l'Économie Solidaire* (MES) qui sont illustratives des sous-secteurs retenus dans première partie de ce call. L'enquête de terrain sera réalisée par le/la doctorant·e qui devra faire preuve d'une vraie souplesse théorique au regard de ce cadre oscillant entre la sociologie phénoménologique et la théorie ou la philosophie politique. Il ou elle devra idéalement avoir une certaine connaissance de l'économie solidaire française car il lui faudra plonger dans l'histoire de ce secteur pour assurer la nécessaire archéologie des valeurs qui aujourd'hui sont au centre de disputes et des extrapolations qui s'exacerbent.

15 structures réparties dans 3 villes (une structure par sous-secteur de l'économie solidaire) ont été préalablement repérées et pourraient servir de terrain d'enquête. **Un tiers peuvent être considérées comme nouvelles dans le champ, endossant parfois des statuts d'entreprise privée classique plutôt que la forme associative ou coopérative.** À **Paris**, le/la doctorant·e pourrait ainsi enquêter au sein du SEL de Paris (monnaie sociale), de l'AMAP du Marais (circuit court), la coopérative de crédit Garrigue (finance solidaire), la coopérative de production *La conquête du pain* (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et les services de proximité culturels développés par Opale. À **Marseille**, l'enquête pourrait par exemple se poursuivre chez SEL de Mars, Terre de Lien (finances solidaires), Filière paysanne (AMAP), Proxi-Pousse (services de proximité/insertion), La Cabane du jardinier (coopérative de production/insertion). À **Lille**, il/elle pourrait se rendre à l'APES, à l'AMAP La fée des champs, à Autonomie et solidarité (finance solidaire), à la coopérative de production Lanofibres (isolant écologique) et chez Habitat et humanisme (service de proximité).

Cinq entretiens pourraient être assurés au sein de chaque structure (75 au total) auprès d'un travailleur rémunéré (lorsqu'il y en a), d'un bénévole (lorsqu'il y en a) et des principaux promoteurs de l'initiative afin d'assurer l'accès aux diverses sous-populations de l'économie solidaire qui, du fait de leurs rôles et positions, s'en font des représentations forcément spécifiques (**35, 36, 37, 38**). Ce nombre d'entretiens semi-directifs et compréhensifs (N=75) est à ce stade estimé suffisant pour atteindre la saturation des données. Conjointement, il pourrait être intéressant que le (la) chercheur·euse participe aux réunions et aux AG des 15 structures en plus des entretiens. Il s'agira ainsi d'évaluer le positionnement des acteurs par rapport à la loi, les représentations qu'ils se font

de leur action et l'identité politique qu'ils dessinent éventuellement en marge. Est-elle très différente de celle définie par la loi ? Si oui, quelles sont les valeurs que la loi est accusée de sous-qualifier (et/ou d'extrapoler) ? Quelles sont les autres organisations que l'on assimile à cette sous-qualification, que l'on critique et dont on se fait adversaire politique dans l'espoir de changer ladite loi ?

Le ou la doctorant·e qui assurera l'enquête en collationnera les résultats et procédera à leur analyse. Par ailleurs, il participera aux séminaires du laboratoire PragmApolis. Une douzaine de chercheur·euse·s y travaillent déjà sur des thématiques connexes. PragmApolis organise, toujours mensuellement, un séminaire de recherche où les doctorant·e·s sont invités à faire état de leurs progrès. Et, deux fois par mois (le mercredi), l'équipe se retrouve pour un lunch collectif à l'occasion duquel ses membres échangent sur leurs recherches respectives. PragmApolis dispose d'un site web propre ; la mise à jour des informations qui y figurent et la mise en ligne d'actualités et d'agendas seront confiées au doctorant ou à la doctorante. En parallèle à ses missions principales, il/elle pourrait également être amené·e à assurer quelques heures de cours au sein de la Faculté des Sciences Sociales.

5. PROFIL RECHERCHÉ

- Titulaire d'un Master 2 en sciences sociales (sociologie, anthropologie ou sciences politiques) ayant un intérêt particulier pour la sociologie phénoménologique et les alternatives au capitalisme au sens large. Une formation en philosophie politique (ou en histoire des idées politiques et économiques) est également la bienvenue. Les détenteurs d'un diplôme de master 2 en philosophie peuvent également candidater à condition de pouvoir faire état d'une formation complémentaire en sciences sociales

- Expérience dans la réalisation d'enquêtes qualitatives.
- Solides capacités d'écriture, de compréhension et de discussions en français. Il sera attendu également des candidats francophones d'avoir des compétences élevées en anglais scientifique.
- Bonne aptitude à travailler en autonomie ainsi qu'en environnement collectif interdisciplinaire.

6. CONDITIONS D'ACCUEIL SCIENTIFIQUE ET ADMINISTRATIF

- *Encadrement* : le/la doctorant·e sera supervisé·e par Bruno Frère (Directeur de recherche FNRS, PragmApolis, IRSS) et accompagné par un comité de thèse qui sera constitué durant la première année de mandat. Les membres de PragmApolis pourront également assurer lectures et échanges de première ligne.
- *Lieu de la thèse* : A l'Université de Liège, le ou la doctorant·e sera affecté·e au laboratoire PragmApolis (sous-unité de recherche de l'IRSS)
- Une résidence en Belgique et une présence régulière aux activités des laboratoires seront nécessaires
- *Prise de fonction* : 15 octobre 2023
- *Financement* : thèse financée à 100% par l'Université de Liège (Projet De Recherche)

- *La rémunération mensuelle (bourse de doctorat de l'ULiège) est estimée entre 2.300 2.500€ net (pécule de vacances mensualisé inclus)*

7. PROCEDURE DE CANDIDATURE

Les candidat·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à soumettre leur dossier de candidature complet par courrier électronique à Bruno Frère (bfrere@uliege.be) **avant le 20 septembre 2023**.

Le dossier de candidature doit inclure :

1. Un projet scientifique de 3 pages maximum rédigé dans la police d'écriture times 12, marge 3 (hors références bibliographiques positionnées en fin de document) dans laquelle le/la candidat·e illustre sa compréhension du projet et les pistes d'exploration du sujet qu'il/elle se suggère d'investir. Il/elle devra montrer en quoi sa formation, ses compétences et ses expériences pourront nourrir le démarrage de la thèse. Le/la candidat·e peut reconfigurer le projet ci-dessus présenté afin de se le réapproprié à sa guise, par exemple en suggérant une réécriture portant sur un terrain et une loi belges, en suggérant d'enquêter sur d'autres structures ou en mobilisant d'autres paradigmes sociologiques. Mais **l'usage de la méthode phénoménologique en sociologie (états d'esprit, extrapolation...)** et **d'éléments de philosophie morale et politique (ou d'histoire des idées économiques et politiques)** devront idéalement rester au centre du projet, tout comme **les théories critiques du capitalisme**, lesquelles pourront par exemple se voir adjoindre un point de vue intersectionnel.
2. Un Curriculum Vitae détaillé mentionnant notamment les grades/mentions/classements de promotion obtenus.
3. Une lettre de motivation de maximum une page
4. De 1 à 3 écrits significatifs (par exemple un article, un mémoire, un rapport, une communication en colloque) attestant des compétences rédactionnelles de la/du candidat·e. Une pré-rédaction de mémoire ou d'un chapitre de mémoire de fin d'études s'il est en cours peut aussi être jointe.
5. Les noms et coordonnées d'une ou deux personnes référentes capables de témoigner des compétences de recherche de la/du candidat·e

L'annonce des candidat·e·s retenu·e·s à l'audition sera communiquée le **25 septembre au plus tard**. Les auditions auront lieu **début octobre** à Liège. Le résultat des auditions sera communiqué la même semaine et l'entrée en fonction sera attendue pour le **15 octobre**.

8. RENSEIGNEMENTS/CONTACTS

Par courriel auprès de Bruno Frère (bfrere@uliege.be). Nous sommes à disposition des candidat·e·s pour toutes informations complémentaires visant à assurer une bonne compréhension du sujet visé par la thèse et de ses conditions de réalisation.

9. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1) Frère B., 2018, “Back to materialism. Reflections on Marx’s representation of labour, praxis, cooperative and libertarian socialism in the 19th century” in *International Journal of Politics, Culture and Society*, 31/1, pp. 69-94.
- 2) Frère B., 2019, “« Politics without politics ». Affordances and limitations of the solidarity economy’s libertarian socialist grammar”. in B. Frère and M. Jacquemain, *Everyday Resistance: French Activism in the 21st century*. London: Palgrave, pp. 229-262.
- 3) Frère B., 2009, *Le Nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- 4) Frère B. Laville JL., 2022, *La fabrique de l’émancipation*, Le Seuil, Col. La couleur des idées.
- 5) Frère B., Gardin L., 2019, « Solidarity economy and anarchism. What to do with the State forme ? » in A. Califano ed., *A change of era, Institutions and Communities at the Capitalism’s Crossroads*, Milano : Feltrinelli editions, pp. 112-125.
- 6) B Frère, S. Laoureux, 2024, “Founding phenomenological sociology with Alfred Schütz and Max Scheler” to be published in *Studia phaenomenologica*, vol 24.
- 7) Frère B., Reinecke J., 2011, « Libertarian socialism and solidarity economy » in *Dialogues in Critical Management Studies*, Vol. 1, pp. 117-127.
- 8) B. Frère, 2020, « Extrapolation ! Phenomenology, sociology of critique and states of mind in the solidarity economy », in *Sociologia del Lavoro*, 158/3, pp. 21-47.
- 9) Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification*. Paris, Gallimard
- 10) Mertens S., dir., 2010, *La gestion des entreprises sociales*, Edipro, Liège.
- 11) Defourny J., Nyssens M., 2017, *Economie sociale et solidaire. Socioéconomie du troisième secteur*, De boek, Bruxelles.
- 12) Laville JL., 2007, *L’économie solidaire, une perspective internationale*; Paris, DDB.
- 13) Duverger T., 2016, *L’économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Le Bord de l’eau, Lormont .
- 14) Beck U., 2009, *Pouvoir et contre-pouvoir à l’heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion
- 15) Giddens A., 2000, *The third way and its critics*, London, Polity Press.
- 16) Latouche S., 2001, « Malaise dans l’association ou pourquoi l’économie plurielle me laisse perplexe », dans Laville JL., et. al., *Association, démocratie et société civile*, Paris, La découverte, pp. 17-26.
- 17) Duvoux N., 2009, *L’autonomie des assistés*, Paris, PUF.
- 18) Castel R., 2009, *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil.
- 19) Chmielevski A.M., 2012, « Solidarity economy : Alternative or palliative ? », in *Journal of Social Economy*, 2, pp. 224-236.
- 20) Graeber D., 2019, *Bullshit Jobs*, London : Penguin books.
- 21) Boivin L., Fortier M, 1998, *L’économie sociale, l’avenir d’une illusion*, Paris, Fides.
- 22) Latouche S., 2003, « L’oxymore de l’économie solidaire », dans *Revue du MAUSS*, n° 21, pp. 145-150.
- 23) Isserles R. G., 2003, “Microcredit: the rhetoric of empowerment, the reality of “development as usual”, in *Women’s Studies Quarterly*, 31(3/4), pp. 38-57.
- 24) Hély M., Moulévrier P., 2013 *L’économie sociale et solidaire : de l’utopie aux pratiques*, Paris, La dispute.
- 25) Harris J., 2013, « Can green capitalism build a sustainable society ? », in *International Critical Thought*, 3/4, 468- 479.

- 26) Ripoll F.**, 2013, « Forces et faiblesses des AMAP et dispositifs apparentés » in B. Frère., M. Jacquemain, *Résister au Quotidien*, Paris, Presses de SciencesPo.
- 27) Vignet J.**, 2014, *L'ambivalence des associations. Le capitalisme associatif*, doctorat soutenu à Caen.
- 28) Nelms T.C.**, 2015 « 'The problem of delimitation': parataxis, bureaucracy, and Ecuador's popular and solidarity economy », in *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 21, pp. 106-126
- 29) Castells E.**, 1998, *La société en réseau*, Paris, Fayard.
- 30) Allen P., Guthman J.**, 2006, « The neoliberalization from the ground up », in *Agriculture and Human Values*, 23.
- 31) Boltanski L., Chiapello E.**, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- 32) Barthélémy M.**, 2000, *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de SciencesPo.
- 33) Ion J.**, 2012, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Fayard .
- 34) Caillé A.**, 2003, « Sur le concept d'économie en général et d'économie solidaire en particulier », dans *Revue du MAUSS*, n° 21, pp. 215-236.
- 35) Holloway M.**, 2010, *Crack Capitalism*, London, Pluto Press.
- 34) Boltanski L.**, 1993, *La souffrance à distance*, Paris, Métailié.
- 35) Radaelli CM., Jones MD.**, 2016 « The narrative policy framework's call for interpretivists », in *Critical Policy Studies*, 10/1, pp. 117-120.
- 36) Garfinkel H.**, 2007[1967], *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF.
- 37) Coulon A.**, 2007, *L'ethnométhodologie*, Paris, PUF.
- 38) Lejeune C.**, 2014, *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer*, Bruxelles, De Boeck.

10 . ANNEXE : SCHEMAS

Figure 1 : The values of the solidarity economy

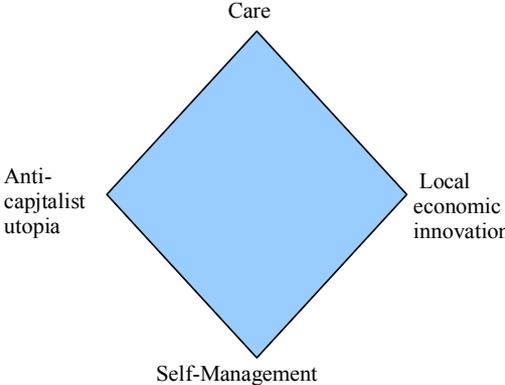


Figure 2 : The values of the solidarity economy and their extrapolations

